

**A2S ENERGIE**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital 10€ et capital**  
**variable minimum de 1€**  
**Siège social : 3 Impasse Guérin 94460 Valenton**  
**SIREN : 939 707 667 RCS Créteil**

-----  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2026**

---

L'an 2026, le 16 mars à 9h00

Au siège social du : **3 Impasse Guérin 94460 Valenton,**

L'actionnaire unique de la SAS A2S ENERGIE au capital de 10 Euros divisé en 100 actions de 0.10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents :

- **Monsieur AMARIR Hassan**

**100 Actions**

Actionnaire Unique de 100 actions de 1 à 100

-----  
**Total des actions : 100 Actions**

**ARTICLE 1 :**

Tous les Associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

**ARTICLE 2 :**

L'Assemblée se tiendra le 16/03/2026 à 9h00, au siège social de la société situé au **3 Impasse Guérin 94460 Valenton.**

J'atteste que la convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire a été effectuée conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, et qu'elle est en possession de tous les documents nécessaires à sa tenue.

**L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :**  
rappelle que les Actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- cessions des actions ;
- démission du président;
- nomination du nouveau président ;
- suppression de la clause de variabilité du capital;
- augmenter le capital social ;

Je déclare l'Assemblée ouverte et je prends la présidence de celle-ci

**RESOLUTION N° 1**

- **Monsieur AMARIR Hassan** , actionnaires de 100 actions numérotés de 1 à 100 de 0.10 € chacune, a cédé à **Monsieur BASSES Cassandre, Georges, Jacques** , qui les accepte, 100 actions, par acte séparé.

Les articles 6 et 7 des statuts sera modifié en conséquence.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION N° 2**

La collectivité des associés a pris acte de la démission de **Monsieur AMARIR Hassan** de ses fonctions de Présidente et lui donne quitus de sa gestion.

L'article 12 des statuts sera modifié en conséquence.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION N° 3**

La collectivité des associés prend acte de la nomination de **Monsieur BASSES Cassandre, Georges, Jacques** demeurant **10 RUE DAVIEL – 75013 Paris** , en qualité de Président.

L'article 12 des statuts sera modifié en conséquence.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION N° 4**

La collectivité des associés a décidé la suppression de la variabilité du capital social  
L'associé unique décide de supprimer la clause de variabilité du capital social figurant dans les statuts. La société ne sera plus une SASU à capital variable mais une SASU à capital fixe. L'article relatif à la variabilité du capital social est supprimé des statuts.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

## **RESOLUTION N° 5**

La collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1000€ par incorporation de réserve.

Les articles 6 et 7 des statuts sera modifié en conséquence.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION N° 06**

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, décide que les statuts seront de plein droit modifié.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **RESOLUTION N° 7**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h00.

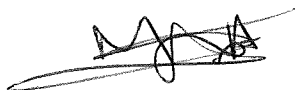
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires après lecture.

### **SIGNATURES :**

**Monsieur AMARIR Hassan**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hassan', with a long horizontal flourish underneath.

**Monsieur BASSES Cassandre, Georges, Jacques**

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'GJB', with a long horizontal flourish underneath.